

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél: 05.56.02.98.48 – Fax: 05.56.02.02.28
cabinet@moulinier.fr

Bordeaux, le 19/06/2012

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Vos services ont dû être alertés par différents canaux de la convocation qui m'a obligé à me présenter devant la section des affaires sociales du Conseil National de l'Ordre des Médecins, le 12 juin 2012.

Quelque soit la décision de cette juridiction me concernant, il me paraît évident que mon problème a largement dépassé ma situation personnelle.

Même si vous n'êtes pas coupable des errements dont j'estime être victime du fait de leur ancienneté, vous devenez de par votre statut de ministre de la Santé responsable de la situation.

Depuis 1995, date à laquelle j'ai commencé à exercer la médecine à Bordeaux, j'ai fait très rapidement l'objet de persécutions administratives de tous ordres.

J'ai régulièrement été amené à me plaindre auprès de vos prédécesseurs. Toutes ces interventions, que je pourrais volontiers vous transmettre mais dont la lecture, compte tenu de son ampleur, risquerait d'être des plus fastidieuses, sont toujours restées lettres mortes.

Avec l'arrivée du président SARKOZY, j'ai eu un espoir de changement de ma situation car il est un fait que je n'ai jamais obtenu de réponse aussi rapide d'un ministère que sous son quinquennat. Malheureusement, la copie était creuse et vide et à l'enthousiasme déclenché par la rapidité de la réponse a succédé le dépit car rien n'a été fait.

J'espère de tout cœur que grâce à vous et sous la responsabilité de notre nouveau président, François HOLLANDE, ce comportement changera.

Dans tous les cas, j'ai été surpris de constater l'ampleur du mouvement que j'ai déclenché seul, avec de petits moyens et un réseau de patients.

Pour preuve, quatre semaines après avoir lancé ma vidéo, qui était à ce moment-là un véritable cri de détresse de ma part, j'ai eu l'agréable surprise de compter à ce jour plus de 60 000 visualisations.

Une pétition que nous avons lancée un peu tardivement le 16 mai, que je joins d'ailleurs à la présente, a permis de recueillir en un mois plus de 4200 signatures même si nous avons joué de

malchance puisque, par deux fois, le site permettant la signature de la pétition s'est trouvé inaccessible plus de trois jours de suite.

Pour revenir à mon cas personnel, ce mardi 12 juin, j'ai eu l'extrême privilège de pouvoir être accompagné par plus de deux cents personnes dont plus de soixante dix pour cent étaient des patients qui avaient parcouru plusieurs centaines de kilomètres pour venir me soutenir ; de nombreux patients étant d'ailleurs dans des situations cliniques très difficiles du fait de leur maladie mais, malgré la douleur, ils avaient pris la décision de m'accompagner.

Je me permets de vous rappeler que ce mouvement a été déclenché en moins de quatre semaines.

J'ai eu une deuxième surprise :

Etant président de l'association MONTESQUIEU qui en son temps a été très active dans la défense des droits des malades et des médecins ayant à faire face au même type d'attaques que celles que je subissais, chaque fois que j'ai assisté des confrères devant la juridiction ordinale, nous étions régulièrement confrontés à un jury composé de médecins retraités depuis de nombreuses années, totalement éloignés des difficultés professionnelles du fait de leur statut et d'une agressivité malade. Le conseiller d'Etat, sensé être là pour tempérer les séances, était souvent retraité ou honoraire.

Je n'ai pu voir un jury digne de ce nom qu'une seule fois, même si, dans un premier temps, la force publique a essayé d'empêcher les patients d'entrer dans la salle d'audience. C'était le jour où j'avais été amené à assurer la défense de mon ami, le docteur Alain D. qui bénéficiait d'une certaine couverture médiatique pour des raisons personnelles mais aussi d'un soutien populaire très important. Il avait pu mobiliser une large partie du territoire national et tout particulièrement la région bretonne.

Est-ce l'ampleur du mouvement déclenché ou la manifestation du début de la prise en charge de votre ministère, je tiens à dire que lors de cette séance du 12 juin, j'ai été agréablement surpris car je me suis trouvé confronté à un jury digne de ses fonctions, administré d'une manière conforme à la législation par un conseiller d'Etat manifestement maître de son dossier.

Il n'en va pas du tout de même de mes détracteurs car si l'on reprend l'origine de mon problème, les fautes qui m'étaient reprochées devaient être absolument abominables dans la mesure où la section disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins m'avait condamné à un an d'interdiction de donner des soins aux assurés sociaux. Manifestement, il y a eu lors de cette séance un malaise général au niveau de l'opposition car la CPAM de la Gironde et celle du Lot et Garonne, n'avaient pas dénié envoyer les deux médecins à l'origine de cette cabale me concernant. Ils se sont contentés d'envoyer face à la juridiction un seul médecin, le docteur Evelyne D. de la CPAM de la Gironde, la caisse du Lot et Garonne n'ayant pas daigné adresser un médecin conseil, ce qui est des plus étonnants. Qui plus est, les deux caisses n'étaient représentées par aucun avocat.

Il est évident que les médecins partiaux à l'origine de ce dossier, manifestement mal ficelé, avaient mesuré l'ampleur du scandale et ont préféré refuser d'assumer leurs responsabilités.

J'ai été profondément choqué, comme l'ensemble de mes patients, de la manière dont les services de l'Etat sont assurés au sein de notre République.

Ceux qui ont monté ce dossier sont à mes yeux, je pèse mes mots et en assume les conséquences éventuelles, des individus qui ont manifestement trahi le message initial des fondateurs de la Sécurité Sociale.

J'ai honte, madame la Ministre, pour l'ensemble des employés de cette institution qui mérite beaucoup mieux.

J'ai également honte, madame la Ministre, pour l'ensemble des médecins de la Sécurité Sociale car, après plus de vingt sept ans d'exercice professionnel, même si j'ai eu des conflits avec quelques employés de la Sécurité Sociale, j'ai gardé d'excellents rapports ainsi qu'une admiration sans borne vis-à-vis de la majorité des médecins de cette institution qui exerce une tâche difficile.

Ces médecins doivent effectivement traiter les vraies brebis galeuses qui peuvent être la honte des professionnels de la santé et j'ai été amené à apprécier très souvent leur aide dans le soutien de patients en situation économique difficile car n'étant plus en état d'exercer leur profession pour diverses raisons et notamment des patients, de plus en plus nombreux, victimes de syndromes de "Burn out". Au-delà même de leurs prérogatives et de la législation malheureusement trop souvent contraignante, ces médecins ont su prendre leurs responsabilités pour réellement remplir leur rôle conformément à l'éthique et au dogme fondateur de la Sécurité sociale qui devrait être empreint d'humanisme.

Les quelques médecins que je veux vous citer, le docteur Fabrice Z., le docteur Jean-Jacques R., le docteur Michel C. et le docteur Evelyne D. n'honorent pas cette catégorie professionnelle et leur comportement devrait être analysé de plus près.

A l'instar du docteur Evelyne D. qui, dans la présentation de son dossier d'accusation à mon rencontre, a lâché les mots suivants, je la cite : "cette affaire a été déclenchée suite à différentes lettres de signalement concernant le comportement du docteur MOULINIER".

Je me retrouve interdit d'exercer pendant un an, ce qui, pour un médecin, peut être considéré comme une déclaration de mort professionnelle et personnelle, sur la base de simples signalements. Cela me rappelle amèrement la douloureuse époque de Vichy, époque que je pensais révolue, où ce type de comportement a amené nombre de nos compatriotes vers la fameuse gare de Drancy.

Ensuite, cette consœur, qui pourtant a largement contribué à l'instruction de mon dossier en essayant de traquer la moindre de mes fautes professionnelles auprès de mes patients, a certainement été régulièrement désespérée de ne pas trouver matière à bâtir son dossier et s'est bornée à parler de mes patients comme de simples numéros de dossier.

J'ai souffert pour eux. Cela s'est d'ailleurs vu à différentes reprises lors de mon audition qui a duré plus de deux heures et demie pendant lesquelles j'ai eu très souvent du mal à m'exprimer du fait de la gravité de la situation.

Des patients qui ont été évoqués comme de simples numéros et qui souffraient dans leurs chairs étaient présents dans la salle. Plusieurs d'entre eux, en souffrance physique malgré les thérapeutiques que j'ai pu mettre en place, sont maintenant grâce à ce médecin en souffrance psychique. J'avais d'ailleurs conseillé à certains d'éviter de faire le déplacement mais ils ont malgré tout tenu à venir.

Dans le cadre de cette affaire, j'ai demandé à ce que certains de mes patients soient auditionnés, cela n'a pas été fait, ce que je regrette aussi.

Je ne connais pas pour l'instant, bien évidemment, la décision finale et le sort qui me sera réservé mais je tenais, madame la Ministre, à témoigner de la manière la plus franche et la plus formelle possible afin que vous preniez conscience de ce qui se passe réellement dans notre pays.

Mon cas personnel et les réactions survenues de toutes parts m'ont permis de réaliser à quel point notre pays est en souffrance.

Je me permets de vous mettre en garde, madame la Ministre et de vous conseiller modestement de transmettre cette information à notre président.

Vous avez une partie très importante de notre population, qui constitue le socle de notre société et de vos électeurs, qui ne supporte plus cette tentative de mise aux normes, cette volonté de nous faire suivre une ligne directrice unique, sensée être la meilleure pour tout le monde, cette ligne de vie qui se veut essentiellement technocratique, tout particulièrement dans le monde médical.

La société ne supporte plus la corruption de nos élites ni les scandales qui ont éclaté dans le monde médical depuis plusieurs années, qu'il s'agisse de l'affaire du VIOXX, des prothèses PIP, du MEDIATOR. La population réalise de plus en plus que tous ces scandales ne changent rien.

Du fait de mon activité professionnelle, je suis chaque fois profondément meurtri d'observer le sort qui est réservé aux infirmières et infirmiers libéraux, aux kinésithérapeutes qui, parce qu'à un moment, ils auront par oubli ou par fatigue commis des erreurs administratives dans la télétransmission de leurs actes, se verront accusés, persécutés et traduits devant les instances ordinales.

Tous ces interlocuteurs sont d'accord pour faire des efforts financiers plus importants pour le bien de la nation mais le fond du problème, madame la Ministre, c'est qu'ils ne supportent plus l'humiliation que les différents fonctionnaires en poste sont capables de leur faire subir en mettant en œuvre des directives sans prendre en compte les notions d'humanisme qui devraient tous nous animer et qui sont responsables de l'éclatement de notre société.

Madame la Ministre, j'espère que mon courrier ne restera pas lettre morte. J'ai fortement conscience du caractère insolite que peut revêtir cette lettre ouverte, que je vais largement diffuser dans les médias, alors même que je n'ai pas encore reçu les conclusions de la décision me concernant mais je suis un homme de conviction prêt à payer le prix de ses décisions.

Lorsque j'ai posté la vidéo sur internet, j'ai vraiment voulu lancer un cri d'alarme et j'étais convaincu d'aller à l'échafaud ce jour du 12 juin 2012. J'ai néanmoins l'impression que, la sincérité de mes propos, l'empathie manifeste que j'ai sentie à travers le jury qui a découvert la situation, la détresse de mes patients venus me soutenir, l'incapacité notoire et manifeste de la Sécurité Sociale à présenter un dossier digne de ce nom, la démonstration évidente que ce dossier d'accusation avait été monté de toutes pièces avec des experts nommés et financés par la CPAM, visant à m'interdire d'exercer sans aucune plainte de patient, sans aucune plainte de médecin, tous ces éléments ont porté leurs fruits. On a voulu salir mon honneur et mes capacités professionnelles, nier mes compétences en cancérologie alors que je n'ai fait l'objet d'aucune plainte de cancérologues concernant mon activité professionnelle. Dans cette affaire, il n'existe en effet aucun médecin spécialisé en cancérologie qui se soit plaint de mon comportement. Je ne nie pas les divergences thérapeutiques qui peuvent nous animer mais cela fait partie des difficultés de notre métier.

Dans ce dossier, mon avocat, maître Christian FREMAUX du barreau de Paris, vieux compagnon depuis vingt ans et coutumier de ce type d'audience, a pu démontrer toutes les fautes de procédures qui ont entaché ce dossier. Si le jury n'avait pas été composé de la sorte, nous aurions manifestement eu tous les éléments permettant de recréer une véritable affaire DREYFUS de la santé.

Pour éviter tout cela, madame la Ministre, il faudrait revoir profondément ce système juridictionnel qui est tout à fait en désaccord avec l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Quelle valeur accorder à un jugement où deux membres du jury sur cinq appartiennent à la structure qui est à l'origine de la plainte, à l'origine de la constitution du dossier de plainte et, comble du paradoxe, sont là pour sanctionner le pseudo fautif ?

Je tiens toutefois à porter à votre connaissance, madame la Ministre, que j'ai manifestement contribué à déclencher un mouvement dont je n'ai plus la maîtrise. Ce réveil de la conscience populaire dont je me réjouis ne pourra être stoppé que si l'on prend en compte le désir de tous les interlocuteurs dans le domaine de la santé.

Il serait important que les fonctionnaires de la Sécurité Sociale reviennent aux fondamentaux, à savoir la défense des patients. Il faudrait que les patients ne soient plus considérés comme des numéros de dossier mais comme des individus à part entière. Il faudrait pouvoir réfléchir sur un nouveau concept thérapeutique, comme il existe à l'étranger, à savoir la médecine intégrative permettant une prise en charge globale des patients mélangeant à la fois des thérapeutiques plus techniques avec des thérapeutiques moins conventionnelles.

Les citoyens ne supportent plus les déremboursements réguliers de traitements très bon marché dont ils étaient très satisfaits et la mise en place de protocoles thérapeutiques avec des médicaments, soi-disant miraculeux, arrivés sur le marché sans concertation réelle de leur prix qui sont d'ailleurs des prix tout à fait prohibitifs. Très régulièrement, les protocoles mis en œuvre montrent qu'au bout de quatre à cinq ans, ces thérapeutiques sont loin d'être miraculeuses, si ce n'est pour les laboratoires qui les ont mises sur le marché.

Prenez garde, madame la Ministre, car, grâce à internet, les citoyens ne sont plus ignorants de ce qui se passe au-dessus de leur tête, la révolte gronde. J'espère de tout cœur que grâce à votre collaboration et sous la responsabilité du président François HOLLANDE les espoirs de changement que vous avez voulu insuffler lors de ces dernières élections ne seront pas trahis. Nos concitoyens sont prêts à accepter d'éventuels échecs que les circonstances, comme en médecine, obligent à assumer mais ils ne supportent plus la trahison.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez su apporter à cette longue missive.

Je joins à mon courrier la pétition et me tiens à votre disposition pour vous transmettre tout élément pouvant vous faire défaut.

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association Montesquieu

